

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, 1 octobre 2019 à 20H10

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne (participe en webconférence)

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Abrogation de la résolution 2019-09-291
 - 4.2 Autorisation de signature pour le contrat notarié du lot 5 060 445
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Modification de signataire des chèques
 - 5.3 Affectation du montant du 9 500\$ de la vente du souffleur VOLH pour la réparation de la rétrocaveuse
 - 5.4 Affectation des sommes recueillies pour le Centre multifonctionnel
 - 5.5 Autorisation pour effectuer le financement temporaire des règlements 178-2019, 180-2019 et 182-2019
 - 5.6 Approbation du budget de la RICBS
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Approbation et signature du protocole d'entente avec Bell Canada pour l'amélioration de la télécommunication
 - 6.2 Participation financière de la Municipalité au projet d'amélioration de la télécommunication avec Bell Canada

- 6.3 Demande d'aide financière au député du comté pour l'amélioration de la télécommunication
- 6.4 Mandat à la firme EMS pour la poursuite du projet de réparation de la citerne à eau potable
- 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale, attestation de réalisation des travaux
- 6.6 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales, attestation de réalisation des travaux
- 6.7 Autorisation pour vente du vieux camion 10 roues Inter
- 6.8 Dernier paiement pour Construction Bélanger
- 6.9 Achat d'un canon à eau pour le service des incendies

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Support financier au Comité des loisirs pour la fête de Noël
- 8.2 Achat d'un échangeur d'aire pour la salle d'entraînement et la Maison des jeunes
- 8.3 Location de la glace de l'aréna
- 8.4 Demande de la Fabrique pour le sablage du stationnement de l'église

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Demande d'aide financière au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)

12. Période de questions

13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-10-295 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2019-10-296 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, de la première séance d'ajournement du 10 septembre 2019 et de la deuxième séance d'ajournement du 10 septembre 2019

4. LÉGISLATION

4.1. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-09-291

2019-10-297 **Considérant** que lors de la séance extraordinaire qui a eu lieu le 10 septembre 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2019-09-291 intitulé « Utilisation de 20 000 \$ au surplus pour le rang 6 Sud » ;

Considérant que les activités de la Municipalité ne requièrent finalement pas ce montant ;

Considérant que cette résolution n'a plus raison d'être et qu'il y aurait lieu d'abroger celle-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution numéro 2019-09-291 intitulé « Utilisation de 20 000 \$ au surplus pour le rang 6 Sud ».

4.2. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CONTRAT NOTARIÉ DU LOT 5 060 445

2019-10-298

Considérant que la Municipalité a reçu une offre d'achat au montant de 120 000 \$ de la firme 93316354 Québec inc. pour l'acquisition du lot 5 060 445 ;

Considérant que la Municipalité, par l'intermédiaire du notaire Mario Mathieu, a fait une demande à la CPTAQ afin d'avoir un avis de conformité pour procéder à un lotissement dans le lot 5 060 445 ;

Considérant que l'avis de la CPTAQ est favorable, car le projet est conforme à l'article 32.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

Considérant que cet avis permet à la Municipalité de vendre le lot 5 060 445 en y conservant une parcelle de terrain pour avoir accès à un puits d'eau aménagé à l'endroit même ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à procéder à la vente du lot 5 060 445 au montant soumis de 120 000 \$ à la firme 93316354 Québec inc. ;

Que le conseil mandate monsieur Francis Carrier, arpenteur géomètre, pour effectuer un lotissement afin de permettre à la Municipalité de conserver une parcelle de terrain où est situé le puits d'eau ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents inhérents à cette transaction.

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2019-10-299

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires de septembre 2019 au montant total de 868 320,35 \$ soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés : 35 740,84 \$
Factures payées : 737 095,42 \$
Factures à payées : 105 744,62 \$

5.2. MODIFICATION DE SIGNATAIRE DES CHÈQUES

2019-10-300

Considérant que l'ancien conseiller, monsieur Charles Bolduc, était le 3^{ième} signataire des chèques pour la Municipalité ;

Considérant que le conseil doit sélectionner une autre personne pour remplacer monsieur Bolduc ;

Considérant que monsieur Shawn Marier a fait part de son intention pour être le 3^{ième} signataire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Aalin Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète que monsieur Charles Bolduc n'est plus signataire pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Que monsieur Shawn Marier est nommé comme signataire des chèques de la Municipalité et soit autorisation de signer ceux-ci pour la Municipalité.

5.3. AFFECTATION DU MONTANT DE 9 500\$ DE LA VENTE DU SOUFFLEUR VOLH POUR LA RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE

2019-10-301

Considérant que la Municipalité a obtenu un montant de 9 500 \$ pour la vente du Souffleur VOLH ;

Considérant que la rétrocaveuse requière des réparations ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'affectation du montant de 9 500 \$ à la réparation de la rétrocaveuse.

5.4. AFFECTATION DES SOMMES RECUEILLIES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2019-10-302

Considérant que la Municipalité a recueillie plusieurs sommes d'argent pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que ces sommes sont dédiés exclusivement au projet du Centre multifonctionnel ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne l'affectation des sommes recueillie pour le Centre multifonctionnel au paiement de celui uniquement.

5.5. AUTORISATION POUR EFFECTUER LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 178-2019, 180-2019 ET 182-2019

2019-10-303

Considérant que les règlements d'emprunt 178-2019 (travaux de la route 269), 180-2019 (achat d'un camion 10 roues) et 182-2019 (achat d'un souffleur à neige) ont été autorisés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et promulgué par la Municipalité ;

Considérant que le directeur général désire effectuer le financement des règlements d'emprunt de manière regroupée afin de minimiser les intérêts qui seront à payer durant leur remboursement ;

Considérant que le directeur général veut attendre la fin du projet de réfection des conduits de la route 269 afin de financer le montant réel des travaux ;

Considérant que le directeur général demande l'autorisation d'effectuer une demande de financement temporaire pour obtenir la liquidité monétaire requise aux paiements des travaux d'ici à ce que le financement permanent soit réalisé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire pour acquitter les frais liés aux règlements 178-2019, 180-2019 et 182-2019 et ce, jusqu'à ce que le financement permanent soit réalisé ;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande de financement temporaire.

5.6. APPROBATION DU BUDGET DE LA RICBS

2019-10-304

Considérant que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a présenté aux municipalités membres un projet de budget pour son exercice financier 2020 et les modalités de paiement des quotes-parts pour les services rendus ;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ont pris connaissance du budget et des quotes-parts à payer ainsi que les commentaires du directeur général de la RICBS ;

Considérant que le conseil de la Municipalité doit approuver le budget et les quotes-parts à payer proposé par la RICBS ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents°;

Que le conseil approuve le budget présenté par la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud pour son exercice financier 2020 incluant les quotes-parts à payer.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC BELL CANADA POUR L'AMÉLIORATION DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

2019-10-305

Considérant le projet conjoint entre la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et l'entreprise Bell Canada pour l'amélioration des télécommunications sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité doit signer une entente avec Bell Canada pour la réalisation du projet ;

Considérant que Bell Canada a soumis un projet d'entente au conseil municipal intitulé *Bail relatif aux télécommunications sans fil* ;

Considérant Bell Canada désire recevoir les commentaires de la Municipalité concernant le projet proposé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte le projet d'entente du bail tel que proposé actuellement par Bell Canada ;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente finale de bail qui sera déposée par Bell Canada.

6.2. PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA TÉLÉCOMMUNICATION AVEC BELL CANADA

2019-10-306

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décidé d'investir dans la mise en place d'équipements de télécommunication afin d'augmenter et d'améliorer le signal du réseau cellulaire dans la zone de la Municipalité ;

Considérant que ce projet est une nécessité majeure pour les citoyens et les entreprises oeuvrant sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que le conseil municipal a entrepris des démarches avec l'entreprise Bell Canada pour développer le projet ;

Considérant que la Municipalité est prête à défrayer une part des coûts liés au projet, ceux-ci étant estimés à 75 000 \$ pour un montant d'environ 150 000 \$;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley participe avec Bell Canada au projet de mise en place d'équipements de télécommunication afin d'améliorer le signal sur le territoire ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley d'investir un montant maximal de 75 000 \$ pour la réalisation du projet de mise en place d'équipements de télécommunication ;

La présente résolution abroge la résolution 2018-12-433.

6.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DU COMTÉ POUR L'AMÉLIORATION DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

2019-10-307

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décidé d'investir dans la mise en place d'équipements de télécommunication afin d'augmenter et d'améliorer le signal du réseau cellulaire dans la zone de la Municipalité ;

Considérant que ce projet est une nécessité majeure pour les citoyens et les entreprises oeuvrant sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que le conseil municipal a entrepris des démarches avec l'entreprise Bell Canada pour développer le projet ;

Considérant qu'un soutien financier du Gouvernement du Québec serait utile pour la réalisation du projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley d'effectuer une demande d'aide financière auprès du Gouvernement du Québec pour la mise en place d'équipements de télécommunication afin d'augmenter et d'améliorer le signal du réseau cellulaire dans la zone de la Municipalité ;

Que le directeur général présente la demande au député du Comté de Beauce, monsieur Samuel Poulin.

6.4. MANDAT À LA FIRME EMS POUR LA POURSUITE DU PROJET DE RÉPARATION DE LA CITERNE À EAU POTABLE

2019-10-308

Considérant ; que le réservoir d'eau potable de la Municipalité présente des fuites depuis plusieurs mois et occasionne des pertes d'eau non négligeable ;

Considérant que des investigations et analyses préliminaires ont été faites au réservoir et que celles-ci démontrent clairement que des travaux de réparation et de réhabilitation doivent être absolument entrepris ;

Considérant que la firme EMS, spécialisé en infrastructure d'eau potable, est en mesure d'accompagner la Municipalité dans son projet de réparation et réhabilitation du réservoir d'eau potable ;

Considérant que la firme EMS a déposé une offre de service de support technique pour le réservoir d'eau potable et que les honoraires sont de 9 850 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service déposé par la firme EMS pour support technique et ce, au montant de 9 850 \$ plus taxes.

6.5. PAVL-PPA CE – APPROBATION DU CONSEIL ET ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2019-10-309

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 90 557,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

6.6. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES, ATTESTATION DE RÉALISATION DES TRAVAUX

2019-10-310

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Considérant que la reddition de compte à été réalisé par la firme Blanchette Vachon lors du dernier audit de la Municipalité ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 340 015 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

6.7. AUTORISATION POUR VENTE DU DEUXIÈME CAMION 10 ROUES INTER

2019-10-311

Considérant que la Municipalité a mis en vente le deuxième camion 10 roues Inter car celui-ci était trop usée (tête de moteur défectueuse, châssis et cabine totalement détérioré par la rouille et troué, etc.) et n'était plus réparable ;

Considérant que la firme Récupération Noël Marois inc. a fait une offre de 4 500 \$ pour acquérir le véhicule malgré son état de délabrement avancé et qu'il l'accepte dans sa condition actuelle ;

Considérant que c'est l'offre la plus élevé qu'a reçu la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de 4 500 \$ de la firme Récupération Noël Marois pour le camion 10 roues Inter ;

Que le montant de 4 500 \$ soit affecté à la réparation de la rétrocaveuse.

6.8. DERNIER PAIEMENT POUR CONSTRUCTION BÉLANGER

2019-10-312

Considérant que les travaux du Centre multifonctionnel sont définitivement terminés ;

Considérant qu'il a lieu de libérer le dernier paiement à l'entrepreneur du projet ;

Considérant que le montant restant est de 45 587,86 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne le paiement de 45 587,86 \$ plus taxes à l'entrepreneur Construction R. Bélanger ;

La somme octroyée représente le dernier montant des coûts totaux de contraction du Centre multifonctionnel.

6.9. ACHAT D'UN CANON À EAU POUR LE SERVICE DES INCENDIES

2019-10-313

Considérant que le service des incendies demande au conseil de pouvoir acquérir un canon à eau au montant de 5 308 \$ plus taxes ;

Considérant que suite à un audit intérimaire, une estimation fait par l'auditrice prévoit un dépassement des coûts du budget du service des incendies ;

Considérant que le conseil demande que l'achat soit reporté à l'exercice financier de 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil reporte l'achat du canon à eau à l'exercice financier de 2020.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. SUPPORT FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS POUR LA FÊTE DE NOËL

2019-10-314

Considérant que le Comité des loisirs désire réaliser une fête de Noël en 2019 ;

Considérant le succès qu'a eu la fête de Noël qui a eu lieu en 2019 ;

Considérant que le conseil est en accord avec la réalisation d'une fête de Noël en 2019

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un montant de 2 500 \$ au Comité des loisirs pour la réalisation de la fête de Noël.

Aux fins de reddition de compte et en accord avec la politique de dons, des factures en lien avec le montant devront être présentées à la Municipalité.

8.2. ACHAT D'UN ÉCHANGEUR D'AIRE POUR LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET LA MAISON DES JEUNES

2019-10-315 **Considérant** que les fenêtres de la future salle d'entraînement ne peuvent être ouvertes ;

Considérant qu'une aération doit être faite dans la salle d'entraînement et qu'un échangeur d'aire est requis ;

Considérant qu'un échangeur d'aire peut être acquis au coût de 4 000 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'un échangeur d'aire au montant de 4 000 \$ pour la salle d'entraînement.

8.3. LOCATION DE LA GLACE DE L'ARÉNA

2019-10-316 **Considérant** que les prix de location de la glace de l'aréna pourrait être mis à jour afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateur ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture par intérim propose un nouveau canevas de prix pour la location de la glace ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le nouveau canevas de prix pour la glace de l'aréna déposé par la responsable des sports, loisirs et culture par intérim.

8.4. DEMANDE DE LA FABRIQUE POUR LE SABLAGE DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

2019-10-317 **Considérant** la demande de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques pour le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les travaux publics de la Municipalité à effectuer le sablage du stationnement de l'église pour la saison hivernale 2019-2020.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2019

11. AUTRES SUJETS

11.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)

2019-10-318

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2019-10-319

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 22 octobre 2019.

Il est 22h45.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.